

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 222

présenté par

Mme Le Grip, M. Bourgeaux, M. Bony, Mme Corneloup, Mme Boëlle, Mme Trastour-Isnart,
Mme Bouchet Bellecourt, Mme Poletti, Mme Beauvais et M. Benassaya

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.